

Projet de rachat de la totalité des CCI Aquitaine en circulation

Comme annoncé le 30 septembre 2009, le Conseil d'Administration de la CRCAM Aquitaine a décidé de proposer à ses porteurs de CCI le rachat de la totalité des titres en circulation au prix unitaire de 33,60 euros. Les assemblées convoquées pour se prononcer sur cette opération se sont réunies le 26 octobre 2009.

Compte rendu des assemblées du 26 octobre

Assemblée Générale Extraordinaire des sociétaires

L'Assemblée Extraordinaire des sociétaires s'est réunie comme prévu le lundi 26 octobre 2009. Le résultat du vote des résolutions qui ont été proposées par le conseil d'administration est le suivant :

Résolutions	Résultat des votes
1 – Modification des Contrats d'Émission de CCI par l'introduction d'une clause de rachat de la totalité des CCI en circulation à l'initiative de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine	Approuvée à 98,78%
2 – Autorisation consentie au conseil d'administration de racheter la totalité des CCI en circulation au prix de 33,60 euros par CCI dans le cadre de la mise en œuvre de la Clause de Rachat introduite dans les Contrats d'Émission en vertu de la première résolution qui précède	Approuvée à 98,78%
3 – Autorisation consentie au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation de la totalité des CCI en circulation	Approuvée à 98,78%
4 – Pouvoirs pour formalités	Approuvée à 98,78%

Les sociétaires présents ou représentés possédaient ensemble **491 voix**, soit **88,15 %** de la totalité des droits de vote; le capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine étant composé à 55,4% de parts sociales détenant 100% des droits de vote.

Assemblée Générale Spéciale des porteurs de CCI

L'Assemblée Spéciale des porteurs de CCI s'est réunie comme prévu le lundi 26 octobre 2009. Le résultat du vote des résolutions qui ont été proposées par le conseil d'administration est le suivant :

Résolutions	Résultat des votes
1 – Approbation de la modification des Contrats d'Émission de CCI par l'introduction d'une clause de rachat de la totalité des CCI en circulation à l'initiative de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires du 26 octobre 2009 dans sa première résolution	Approuvée à 97,64%
2 – Approbation de l'autorisation consentie au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires du 26 octobre 2009 dans sa deuxième résolution de racheter la totalité des CCI en circulation au prix de 33,60 euros par CCI dans le cadre de la mise en œuvre de la Clause de Rachat introduite dans les Contrats d'Émission	Approuvée à 97,65%
3 – Pouvoirs pour formalités	Approuvée à 97,55%

Les porteurs de CCI présents, représentés ou ayant voté à distance possédaient ensemble **7 780 037 CCI**, soit **82,59%** des titres ayant le droit de vote à cette assemblée spéciale.

Assemblée Spéciale du porteur unique de CCA

L'Assemblée Spéciale du porteur unique de CCA s'est réunie comme prévu le lundi 26 octobre 2009. Le résultat du vote des résolutions qui ont été proposées par le conseil d'administration est le suivant :

Le porteur unique a approuvé l'ensemble des résolutions.

Jean-Pierre PARGADE, Président de la Caisse régionale d'Aquitaine, et Guy CHATEAU, Directeur Général, concluent : « *Nous sommes très heureux et très fiers d'annoncer aujourd'hui le résultat de ces votes. Ce succès reflète la confiance de nos porteurs, sociétaires, clients et salariés dans l'avenir prometteur de notre Caisse Régionale, acteur incontournable de l'économie réelle sur ses territoires.*

Notre positionnement et notre organisation, résolument tournés vers la satisfaction du client, notre ancrage régional et la pertinence de notre projet stratégique se trouvent également renforcés par ces résultats. Nous tenons à remercier très chaleureusement tous nos porteurs et sociétaires de nous avoir ainsi témoigné leur confiance ».

Calendrier de l'opération

27 octobre 2009	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
28 octobre 2009	Début du délai d'opposition des créanciers : 20 jours calendaires
16 novembre 2009	Expiration du délai d'opposition des créanciers
20 novembre 2009	Conseil d'Administration décidant la mise en œuvre du rachat de CCI, annulation des CCI et constatation de la réduction de capital qui en résulte Diffusion d'un Communiqué sur la réalisation définitive du rachat
21 novembre 2009	Radiation des CCI d'Euronext et transfert des CCI à CR Aquitaine
30 novembre 2009	Règlement des porteurs de CCI

Retrouvez toute l'information sur l'opération : www.cci-aquitaine.com

Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) du Crédit Agricole d'Aquitaine sont cotés sur Euronext NYSE

Euronext Paris sous le code ISIN FR0000044547 - Bloomberg GNI - Reuters CRAGi.PA

CONTACTS

Crédit Agricole d'Aquitaine

Direction Financière – Pascale BOHN - Tél : 05 56 90 42 31 email : pascale.bohn@ca-aquitaine.fr

Relations presse

Fin'Extenso – Isabelle APRILE – 01 39 97 61 22 – 06 17 38 61 78 – i.aprile@finextenso.fr

Mise en Valeurs – Frédéric HUIGNARD - 06 86 00 10 17 – mevaleurs@wanadoo.fr